



## Communiqué de presse

### Des dizaines de milliers de pinsons tués illégalement : Les Landes territoire de non droit ?

**Ce matin 9 novembre 2015, dès l'aube, Alain Bougrain Dubourg accompagné de militants de la LPO a une nouvelle fois dû intervenir sur le terrain dans les Landes pour dénoncer le braconnage des pinsons. Après les ortolans -également protégés par la Loi- un peu plus tôt dans la saison, c'est au tour des pinsons d'être massivement victimes de braconnage. Chaque année, ils sont entre 150 000 et 300 000 pinsons des arbres et 30 000 à 50 000 pinsons du Nord à être capturés et tués à des fins « culinaires » (en brochette) au mépris de la loi. La France fait partie du petit groupe des mauvais élèves de l'Europe aux côtés de la Grèce, la Croatie et l'Albanie. Des braconniers s'en sont violemment pris au Président de la LPO et son équipe.**

En septembre dernier, la LPO et ses collègues européens de Cabs avaient réussi à identifier 45 sites de braconnage du bruant ortolan, fait saisir près de 700 matoles (piège cage) et libéré 117 oiseaux. Deux mois plus tard, faute d'intervention par l'État, la LPO est contrainte de retourner sur le terrain pour dénoncer le braconnage des pinsons dans les mêmes conditions et avec les mêmes méthodes. Cette fois, plus de 20 sites ont été préalablement repérés, et des pièges trouvés avec différents passereaux. Des pinsons ont pu être relâchés. Ce ne fut malheureusement pas le cas pour ces Chardonnerets élégants, écrasés sauvagement faute d'être comestibles.

Chaque saison, des milliers de pinsons sont braconnés lors de leur passage migratoire sur la façade atlantique française, au moment où leurs effectifs sont les plus importants. Les deux espèces –Pinson des arbres et Pinson du Nord- sont pourtant protégées par l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 du Code de l'Environnement. Leur capture constitue un délit passible d'une peine de prison d'un an et de 15.000 € d'amende. Il est donc strictement interdit de les capturer, les détenir, les transporter, ou les commercialiser.

Les méthodes de captures utilisées sont identiques à celles des ortolans : matoles, cages-pièges... des procédés non sélectifs qui impactent d'autres espèces protégées : rouge-gorge, chardonnerets, verdiers...

Arrivés sur l'un des sites de piégeage, les militants de la LPO et les journalistes se sont violemment fait prendre à partie par deux individus. Les pneus des véhicules ont été crevés mais ce ne fut pas le pire : 4 militants de la LPO dont le Président, le Vice-Président et le Secrétaire Général ont été violemment agressés. Après constatation des contusions à l'hôpital de Dax, une plainte a été déposée à la Gendarmerie.

Sous prétexte d'on ne sait quelle « tolérance » dès qu'il s'agit de petite délinquance de l'environnement, l'État, de droite comme de gauche, est défaillant depuis trop longtemps, et son autorité bafouée dans les Landes, grâce à l'aide de quelques parlementaires complaisants.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que se discute actuellement à l'Assemblée nationale et au Sénat la loi sur la biodiversité.

Alors que le Président de la République affirmait en 2012 vouloir faire de la France un pays exemplaire en matière de biodiversité Alain Bougrain Dubourg estime qu'il est temps que ces engagements se concrétisent enfin et lance une pétition de grande ampleur intitulée « Mettons fin au massacre illégal des oiseaux familiers »

#### **Tous concernés !**

Chaque citoyen peut appeler par cette pétition nos gouvernants à mettre fin à ces pratiques barbares et faire appliquer le « simple » respect de la loi. Signez et faite signer la pétition



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ

[https://secure.avaaz.org/fr/petition/Mettons\\_fin\\_au\\_massacre\\_illegal\\_des\\_oiseaux\\_familiers/?nJYhBdb](https://secure.avaaz.org/fr/petition/Mettons_fin_au_massacre_illegal_des_oiseaux_familiers/?nJYhBdb)

**Contacts Presse : Carine Brémont**  
[carine.bremont@lpo.fr](mailto:carine.bremont@lpo.fr) 06 34 12 50 69

**LPO France**

Siège social national LPO • Fonderies Royales • 8 rue du docteur Pujos • CS 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX  
Tél. 05 46 82 12 34 • Fax. 05 46 83 95 86 • [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr) • [lpo@lpo.fr](mailto:lpo@lpo.fr)

